



DOSSIER DEMANDES D'AIDE

COUP DE POUCE AUX ETUDIANTS

Conscients des difficultés financières rencontrées par les étudiants dans un parcours universitaire, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aulnat a instauré une aide en direction des jeunes.

Pour la rentrée universitaire, selon un barème voté par les administrateurs, les étudiants résidant ou justifiant d'un domicile sur la commune peuvent constituer un dossier pour bénéficier de cette aide.

Vous êtes concerné ?

Dossier AU DOS à compléter et à rapporter au C.C.A.S. avec les pièces nécessaires.

→ Mode de calcul :

■ Famille :

$$\frac{\text{Total des ressources déclarées}}{12 \text{ mois}} = \frac{\text{Revenu mensuel}}{\text{Nbre de personnes au foyer}} = \text{QUOTIENT}$$

■ Famille mono-parentale

$$\frac{\text{Total des ressources déclarées}}{12 \text{ mois}} = \frac{\text{Revenu mensuel}}{\text{Nbre de personnes au foyer} + 1 \text{ part}} = \text{QUOTIENT}$$

ou 1/2 part si étude hors Clermont-Ferrand

→ Montant du Quotient familial

Toutes les ressources annuelles de la famille sont prises en compte et toutes les personnes composant la cellule familiale sont retenues pour le calcul du quotient familial.

Pour tout changement de situation il sera considéré les ressources des 3 derniers mois.

■ Tranche A : QF < 197 €	→ 283 €	■ Tranche E : 473 < QF < 630	→ 157 €
■ Tranche B : 197 < QF < 315	→ 250 €	■ Tranche F : 630 < QF < 788	→ 127 €
■ Tranche C : 315 < QF < 395	→ 217 €	■ Tranche G : QF > 788	→ Néant
■ Tranche D : 395 < QF < 473	→ 185 €		

DOSSIER A COMPLETER

Nom et Prénom du demandeur :

Date et lieu de naissance :

Adresse des parents :

Numéro de téléphone : Portable :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :

.....

Etudes poursuivies :

L'étudiant perçoit-il des bourses ? OUI NON

A Aulnat, le

Signature,

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition ou de non imposition des parents. Pour les commerçants ou artisans : forfait ou bénéfice réel.
- Dernière notification de la CAF ou tout autre organisme payeur des prestations familiales (datant de moins de trois mois).
- Livret de famille.
- CARTE ETUDIANT ANNEE EN COURS (RECTO - VERSO).
- Notification d'attribution ou non attribution des bourses pour l'année N-1
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant.



Votre contact :

Centre Communal d'Action Sociale - 32 bis rue de la république
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél : 04.73.61.06.77 - Fax : 04.73.60.35.06
Mail : annesophie.pellet.aulnat@gmail.com